

Projet de terrasse de restaurant 3401, boulevard Sainte-Anne (Restaurant Le Batifol)

**Consultation publique** 

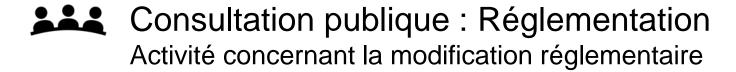
8 novembre 2023



# Objectif de l'activité



### Objectif de l'activité



- Présentation de la modification réglementaire
- Questions et commentaires



### Objectif de l'activité



**LLL** Consultation publique : Réglementation Activité concernant la modification réglementaire

Consultation publique Délai de 7 jours pour Projet de la modification et avis formuler des réglementaire conseil de quartier commentaires écrits Modifications (si requis) et adoption du projet de règlement Adoption du règlement Période d'approbation et entrée en vigueur référendaire (si requis)



# Projet: localisation et historique



#### Localisation

- Arrondissement de Beauport
- Quartier du Vieux-Bourg
- Terrain localisé entre le boulevard Sainte-Anne et le boulevard des Chutes





#### Contexte d'insertion

 Terrain occupé par un bâtiment commercial

- Édifices commerciaux et industriels à proximité : plusieurs restaurants
- Artère principale : boulevard Sainte-Anne

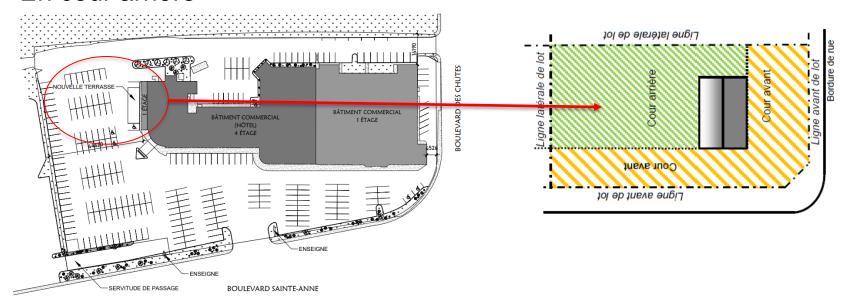




### Présentation du projet

#### Projet de terrasse pour le restaurant Le Batifol

En cour arrière





# Modification réglementaire



## Modification réglementaire

	Norme actuelle (règlement en vigueur)	Norme proposée (projet de règlement)
•	Un café-terrasse doit être implanté en cour avant d'un lot sur lequel un bâtiment principal est implanté (article 544)	Ajout de l'article 548 permettant un café- terrasse en cour arrière



### Modification réglementaire

Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport relativement à la zone 54155Cc, R.C.A.5V.Q. 325

- Règlement de zonage
- Contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire



## Prochaines étapes

Étape	Date
Consultation publique	8 novembre 2023
Demande d'opinion au conseil de quartier	8 novembre 2023
Période de 7 jours - réception commentaires écrits	9 au 16 novembre 2023
Adoption du règlement, avec modifications (si requis)	12 décembre 2023
Entrée en vigueur du règlement	février 2024



## Merci!

